



VILLE DE HAGONDANGE

**EQUIPEMENT DE SONORISATION
DE LA SALLE DES FETES PAUL LAMM**

REGLEMENT DE CONSULTATION

Article premier - Objet de la consultation

La présente consultation concerne la fourniture et pose d'équipement de sonorisation de la salle des fêtes Paul Lamm, rue Henri Hoffman à Hagondange.

Article 2 - Conditions de la consultation

2-1 - Mode de la consultation

Cette consultation est une procédure adaptée passé en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

2-2 - Mode de règlement

Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement.

2-3 - Délai(s) d'exécution

Les délais d'exécution sont définis à l'article 1.2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières.

2-4 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2-5 - Variantes

Les candidats pourront proposer des variantes. Ils devront dans tous les cas répondre à l'offre de base et compléter l'acte d'engagement en conséquence.

2-6 - Organisation de la consultation

Les prestations font l'objet d'une tranche ferme.

2.7 - Visite du site des travaux

La visite du site des travaux est fortement conseillée. Le candidat prendra contact avec le service technique pour l'organisation de la visite.

Article 3 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation (liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur public) comprend les documents suivants :

- l'acte d'engagement,
- le règlement de la consultation,
- le CCAP,
- le cadre de décomposition de prix global et forfaitaire,

➤ le CCTP et ses annexes

Les candidats intéressés auront la possibilité de télécharger le dossier de consultation sur le site internet de la ville de Hagondange : www.ville-hagondange.fr (rubrique des marchés publics) ou sur la plate-forme dématérialisée : www.depoz.fr.

Article 4 - Présentation des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Elles seront exprimées en EURO.

4.1- Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pour les pièces concernant la candidature :

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.minefi.gouv.fr. Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise, les références professionnelles, la capacité technique de l'entreprise, la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 48 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 45 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 ;
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. L.323-1 du code du travail.
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.
- Présentation du candidat en termes de compétence liées au présent marché – (en cas de groupement indiquer les missions de chaque membre) ;
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années et leurs qualifications et missions dans l'entreprise ;
- Liste des principales opérations similaires effectuées au cours des trois dernières années, indiquant la nature des travaux, le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du

- destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique et/ou qualifications ;
- Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de l'ouvrage ;
 - Une déclaration indiquant les moyens humains de l'entreprise pour la réalisation de l'ouvrage ;
 - Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, chargé(s) de la conduite des travaux de même nature que celle du contrat.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

En ce qui concerne les obligations fiscales et sociales, le candidat fournira les attestations de régularité fiscale et sociale délivrés par les administrations et organismes compétents pour une situation au 31 décembre 2017.

Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) cahier ci-joint à accepter sans aucune modification, daté et signé
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières
- Le cadre de décomposition de prix global et forfaitaire
- Un mémoire permettant d'apprécier la valeur technique détaillant notamment :
 - Les fiches techniques de l'ensemble des éléments prévus au marché
 - Un synoptique de principe,
 - Une simulation électroacoustique du système de diffusion

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats et attestations de l'article 48 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur à l'attributaire pour remettre ces documents sera indiqué dans le courrier envoyé à celui-ci ; ce délai ne pourra être supérieur à 5 jours.

Article 5 - Jugement des candidatures et des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

- 1-Garanties et capacités techniques et financières**
- 2-Références professionnelles**

Les critères retenus pour le jugement des offres sont indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

Libellé	points
1- Prix des prestations	40
2- Valeur technique	60

→ Calcul de la note des offres pour le critère valeur technique :

La valeur technique est appréciée au travers du mémoire technique transmis par le candidat.

Une notation est affectée à chaque sous critère :

L'adéquation des moyens humains alloués à l'opération (/10 pts)

La pertinence des fiches techniques de l'ensemble des produits proposés (/15 pts)

La méthodologie de l'intervention et pertinence du mémoire technique (/15 pts)

Pas de note méthodologique : 0 point

→ Calcul de la note des offres pour le critère prix :

Note candidat : $X = (mp/px) \times 40$

mp : offre la plus basse

px : prix proposé par le candidat X

Article 6 - Conditions d'envoi ou de remise des offres

Les offres doivent être remises pour le **lundi 06 août 2018 à 12h00**.

6.1 – Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

**RESTRUCTURATION DES EQUIPEMENTS DE
SONORISATION DE LA SALLE DES FETES PAUL LAMM
« NE PAS OUVRIR »**

Ce pli doit contenir les pièces définies à l'article 4.1 et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

**Mairie de Hagondange
Services Techniques
Place Jean Burger
57300 HAGONDANGE**

ou par transmission électronique sur la plate-forme : www.depoz.fr

La présentation sur support physique électronique n'est pas autorisée, sauf en ce qui concerne la copie de sauvegarde accompagnant une transmission électronique

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu ; il sera renvoyé à leurs auteurs.

Article 7 : Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats peuvent s'adresser à :

Euro Sound Project
19 rue Jacobi Netter
67 200 STRASBOURG
Tél : 03.88.78.95.00

Mairie de Hagondange
Services Techniques
Place Jean Burger
57300 HAGONDANGE
M. Nicolas GUZZO
Tél. : 03.87.71.50.10

Article 8 : CLAUSES COMPLEMENTAIRES

Seuls les espaces réservés aux candidats sont à compléter. Toute modification ou ajout sur les documents de la consultation est strictement interdit et entraînera le rejet de l'offre.